



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 66 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
application intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, en application des dispositions du paragraphe 8 de la résolution 70/140 de l'Assemblée générale et du paragraphe 4 de la résolution 27/25 du Conseil des droits de l'homme.

* A/71/50.



Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des dispositions du paragraphe 8 de la résolution 70/140 de l'Assemblée générale et du paragraphe 4 de la résolution 27/25 du Conseil des droits de l'homme, aux termes desquelles le Groupe de travail a été prié de soumettre au Conseil, ainsi qu'à l'Assemblée dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, un rapport annuel sur toutes les activités relatives à son mandat. Il rend compte des activités entreprises au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activités du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine	3
A. Réunions annuelles	3
B. Visites de pays	4
C. Communications	5
D. Liaison avec les institutions de financement et de développement, les programmes opérationnels et les institutions spécialisées des Nations Unies en vue d'une contribution aux programmes de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine	6
E. Recherche thématique sur les stéréotypes raciaux	7
F. Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine	8
G. Autres activités prescrites par le mandat	10
III. Conclusion	11

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des dispositions du paragraphe 8 de la résolution 70/140 de l'Assemblée générale, par lesquelles cette dernière a prié le Conseil des droits de l'homme de lui présenter un rapport sur les travaux du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine par l'intermédiaire de la Présidente de ce Groupe. Au paragraphe 4 de sa résolution 27/25, le Conseil des droits de l'homme a prié le Groupe de travail de lui soumettre, ainsi qu'à l'Assemblée dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, un rapport annuel sur toutes les activités relatives à son mandat. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

2. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a continué de surveiller la situation des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine dans le monde. Le Groupe de travail est vivement préoccupé par la hausse du racisme, de la discrimination raciale, de l'afrophobie, des discours de haine raciste, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée envers les Africains et les personnes d'ascendance africaine dans de nombreuses régions du monde. En particulier, il condamne les violences policières et les autres formes de violence à l'égard des personnes d'ascendance africaine.

3. Au cours de la période considérée, le Conseil a nommé un nouveau membre du Groupe de travail de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Verene Shepherd (Jamaïque) est arrivée au terme de son mandat en tant que membre du Groupe de travail fin novembre 2015 et son successeur, Ahmed Reid (Jamaïque), a été nommé en décembre 2015. Les cinq titulaires de mandat siégeant actuellement au Groupe de travail sont Ricardo A. Sunga III (Philippines), Mireille Fanon-Mendes-France (France), Sabelo Gumedze (Afrique du Sud), Michal Balcerzak (Pologne) et Ahmed Reid (Jamaïque). En avril 2016, à la dix-huitième session du Groupe de travail, M. Sunga III a été nommé Président du Groupe de travail, en remplacement de M^{me} Fanon-Mendes-France.

II. Activités du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

A. Réunions annuelles

Dix-septième session (23-27 novembre 2015)

4. Lors de sa dix-septième session, qui s'est tenue à huis clos du 23 au 27 novembre 2015, le Groupe de travail a examiné des questions internes telles que ses futures activités, sessions, visites de pays et communications, et a tenu des consultations avec différentes parties prenantes, notamment les gouvernements, la société civile et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'une des décisions prises au cours de la session était de renforcer les relations du Groupe de travail avec les institutions de financement et de développement en vue de contribuer aux programmes de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine. Des missions ont été planifiées pour 2016 dans cette perspective.

Dix-huitième session (11-15 avril 2016)

5. À sa dix-huitième session, qui s'est tenue du 11 au 15 avril 2016, le Groupe de travail s'est intéressé en particulier aux corrélations entre les thèmes de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), à savoir : considération, justice et développement. Le Groupe de travail ayant consacré ses trois sessions thématiques annuelles précédentes aux thèmes de la Décennie internationale, il a décidé que sa dix-huitième session aurait pour but d'étudier les corrélations entre ces thèmes et de faire en sorte que les parties prenantes aient davantage conscience de leur importance. À cette occasion, le Groupe de travail s'est penché sur les répercussions que le racisme structurel et institutionnel, la discrimination raciale, l'afrophobie, la xénophobie et l'intolérance qui y était associée envers les Africains et les personnes d'ascendance africaine avaient sur les politiques, activités et programmes de développement. Il a souligné que les mesures prises pour éliminer la pauvreté et celles ayant pour but de mettre fin à toutes les formes de discrimination raciale devaient se renforcer mutuellement. Le Groupe de travail a vivement encouragé les États à mettre au point des programmes reposant sur la participation des Africains et des personnes d'ascendance africaine, visant à améliorer leurs conditions économiques et sociales. Il a de nouveau recommandé d'accorder une attention particulière aux besoins des personnes d'ascendance africaine, notamment en élaborant des programmes d'action spécifiques, en coopération avec la société civile, afin de mettre en œuvre le programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, de mettre en place une instance internationale pour les personnes d'ascendance africaine et de s'atteler à l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies pour la protection et le plein respect des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine. En outre, une session extraordinaire a été consacrée à la célébration du 15^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Une autre session extraordinaire a été consacrée à l'examen des résultats des recherches que le Groupe de travail a effectuées sur la représentation stéréotypée que constitue le « blackface » (le fait pour des Blancs de se maquiller le visage en noir). Il est pleinement rendu compte des sessions et des recommandations faites par le Groupe de travail dans le rapport annuel que ce dernier a présenté au Conseil à sa trente-troisième session (A/HRC/33/61).

B. Visites de pays**États-Unis d'Amérique**

6. Le Groupe de travail a effectué une visite de pays aux États-Unis d'Amérique du 19 au 29 janvier 2016¹. Il est pleinement rendu compte des conclusions et des recommandations faites par le Groupe de travail dans le rapport que ce dernier a présenté au Conseil à sa trente-troisième session.

¹ La déclaration à la presse publiée par le Groupe de travail à la fin de la mission est disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=17000&LangID=E>.

Canada

7. Le Groupe de travail se rendra au Canada du 17 au 21 octobre 2016. Il publiera une déclaration à la presse à l'issue de cette mission, qui sera disponible sur son site Web. Le Groupe de travail présentera un rapport contenant ses conclusions et recommandations au Conseil en septembre 2017.

Autres visites prévues

8. Le Gouvernement israélien a invité le Groupe de travail à se rendre en Israël en 2015. Le Groupe de travail a proposé que la visite se déroule du 13 au 17 décembre 2015; toutefois, ces dates n'ont pas été confirmées par le Gouvernement israélien.

9. Le Gouvernement jamaïcain a invité le Groupe de travail à venir effectuer une visite dans le pays en 2016. Le Groupe de travail a proposé que la visite se déroule du 11 au 15 juillet 2016; toutefois, ces dates n'ont pas été confirmées par le Gouvernement jamaïcain.

10. Le Groupe de travail remercie tous les gouvernements qui lui ont apporté leur concours et l'ont invité à venir effectuer une visite de pays. Il a demandé à se rendre dans d'autres pays conformément à son mandat, et souligne qu'il importe que les gouvernements coopèrent avec lui en confirmant les dates qu'il propose et en s'assurant que les visites sont planifiées et effectuées dans les temps.

C. Communications

11. Au cours de la période considérée, en application de son mandat, le Groupe de travail a envoyé quatre communications aux pays ci-après, au sujet d'allégations portant sur des violations des droits de l'homme : Colombie, États-Unis et Guyana.

12. Les communications envoyées par le Groupe de travail et les réponses qu'il a reçues figurent dans les rapports communs que les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales ont soumis à ce sujet au Conseil : A/HRC/33/32, A/HRC/32/53 et A/HRC/31/79. On trouve, dans ces rapports périodiques, de courts résumés des allégations portées à la connaissance des États ou d'autres entités, ainsi que des liens hypertextes renvoyant aux textes des communications envoyées et des réponses reçues.

13. Le Groupe de travail a également fait plusieurs déclarations à la presse au cours de la période considérée.

14. Le 13 juin 2016, le Groupe de travail a publié une déclaration dans laquelle il se disait alarmé par le nombre croissant d'informations qu'il a reçues faisant état de violences à l'égard des personnes d'ascendance africaine en Colombie. La déclaration a été appuyée par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités, le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.

15. Le 21 avril 2016, le Groupe de travail a publié une déclaration exprimant sa préoccupation au sujet des lourdes conséquences des politiques internationales et nationales en matière de drogues sur les personnes d'ascendance africaine.

16. Le 17 mars 2016, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Groupe de travail, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ont publié une déclaration commune. Dans cette déclaration, ils ont souligné que, plus de 15 ans après la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, très peu de progrès avaient été réalisés dans la lutte contre le racisme, l'afrophobie, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Au lieu de cela, on avait observé dans le monde entier une augmentation très inquiétante des discours haineux et des actes xénophobes.

17. Le 3 mars 2016, le Groupe de travail s'est associé à plusieurs titulaires de mandat pour appeler les États-Unis à redoubler d'efforts pour lutter contre les menaces pour les droits de l'homme liées à l'environnement, dans le contexte du scandale de l'eau contaminée au plomb ayant récemment éclaté dans la ville de Flint, dans le Michigan, tout en réitérant les recommandations qu'il avait formulées lors de sa visite dans le pays.

18. Le 29 décembre 2015, dans une déclaration à la presse, le Groupe de travail a indiqué que l'action internationale de lutte contre les changements climatiques devait être plus ouverte, notamment aux oubliés de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

19. Le 9 décembre 2015, le Groupe de travail s'est joint à plusieurs titulaires de mandat pour publier une déclaration appelant à la ratification intégrale du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

20. Le 28 juillet 2015, le Groupe de travail a publié une déclaration dans laquelle il a exprimé sa préoccupation devant les craintes d'expulsion arbitraire et de profilage racial des personnes d'origine haïtienne en République dominicaine.

D. Liaison avec les institutions de financement et de développement, les programmes opérationnels et les institutions spécialisées des Nations Unies en vue d'une contribution aux programmes de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine

21. Dans le cadre de son mandat et des activités spécifiques prévues au paragraphe 8 f) i) de la résolution 9/14 du Conseil des droits de l'homme, le Groupe de travail a effectué une première visite à Washington du 27 au 28 juin 2016. La délégation était composée des membres suivants : M. Reid et M. Balcerzak. Ces derniers se sont entretenus avec des représentants du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, ainsi que du Fonds fiduciaire nordique. Ils ont également rencontré des membres du personnel de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

22. Au cours de sa mission, la délégation a étudié les manières dont le Groupe de travail pourrait apporter une contribution concrète aux programmes de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine. Elle avait

également pour objectif de déterminer si et dans quelle mesure les institutions financières avaient déjà mis en place des programmes en faveur des personnes d'ascendance africaine et si des travaux spécifiques étaient menés dans le cadre du programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. En outre, la délégation s'est renseignée sur les moyens d'obtenir un appui financier pour les activités en lien avec le mandat du Groupe de travail.

23. Les membres de la délégation ont débattu des objectifs de leur mission avec les représentants du Groupe de la Banque mondiale participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets spécifiques ainsi que ceux chargés d'associations du personnel du Groupe de la Banque mondiale s'intéressant aux activités du Groupe de travail. Le Groupe de travail a pris connaissance de programmes importants et novateurs qui ont été mis sur pied dans les Caraïbes, tels que Digital Jam 3.0 et KingstOOn. La délégation a dit espérer que ces initiatives seraient imitées dans l'ensemble de la diaspora africaine. Elle s'est félicitée des diverses activités menées au sein de la Banque mondiale et du Fonds fiduciaire nordique qui tiennent compte de la question des droits de l'homme. Toutefois, elle a également noté que le personnel du Groupe de la Banque mondiale semblait être peu au fait de la Décennie et de ses objectifs. Il a été convenu que des mesures devaient être prises dans ce domaine, qui devaient faire l'objet d'une coopération entre le Groupe de travail et les groupes internes à la Banque mondiale, en vue de promouvoir les objectifs de la Décennie.

24. Avec les représentants de la Banque interaméricaine de développement, la délégation a évoqué les possibilités de coopération et d'échange de données d'expérience visant à promouvoir la visibilité des personnes d'ascendance africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'élaborer des politiques de développement destinées à améliorer leur bien-être. Le Groupe de travail a pris note des travaux que mène la Banque interaméricaine de données statistiques dans le domaine de la collecte de données ventilées sur les personnes d'ascendance africaine ainsi que de l'organisation de projets visant à promouvoir le développement respectueux de l'identité des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine.

25. Le Groupe de travail compte effectuer une mission auprès des représentants des programmes opérationnels et des institutions spécialisées des Nations Unies afin de continuer d'étudier les moyens par lesquels il pourrait faire des propositions et contribuer aux programmes de développement en faveur des personnes d'ascendance africaine.

E. Recherche thématique sur les stéréotypes raciaux

26. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a entamé des recherches thématiques sur la question des représentations stéréotypées des personnes d'ascendance africaine fondées sur la race, qu'il poursuivra afin de lutter contre les stéréotypes raciaux négatifs.

27. Le Groupe de travail a étudié les stéréotypes raciaux dont les personnes d'ascendance africaine sont la cible à travers le monde, notamment le rôle du « blackface » dans l'espace public, tel que dans le cas de Zwarte Piet (Pierre le

Noir, ou le père Fouettard) lors de la fête de la Saint-Nicolas aux Pays-Bas, ainsi que la présence de ces stéréotypes raciaux dans les médias et la publicité.

28. Le phénomène du « blackface », qui donne une image négative des personnes d'ascendance africaine, demeure un problème mondial. Il déshumanise les personnes d'ascendance africaine et porte atteinte à leur dignité et à leurs droits. La manifestation de ce phénomène à notre époque est le signe d'une prévalence accrue des stéréotypes racistes. Il s'agit d'un produit parmi d'autres de pratiques inhumaines passées, telles que l'esclavage, le colonialisme et l'apartheid. C'est un acte qui a subsisté à travers la figure de Jim Crow et auquel continuent de se livrer ceux qui refusent de reconnaître que les personnes d'ascendance africaine ont été victimes de l'esclavage, de la traite des esclaves, du colonialisme et de l'apartheid.

29. Les représentations stéréotypées racistes des personnes d'ascendance africaine se manifestent partout dans le monde. Il s'agit là d'un phénomène inacceptable qui doit être combattu. Les stéréotypes sont le résultat de connaissances limitées, d'interprétations erronées, de failles dans l'éducation, et des représentations négatives des personnes d'ascendance africaine dans les médias et les œuvres d'art. Par exemple, les acteurs d'ascendance africaine sont généralement absentes des écrans, et les rares personnages qu'elles incarnent sont des second rôles.

30. L'ignorance vis-à-vis du monde et des Africains ne facilite pas la lutte contre les stéréotypes. Le point de vue africain n'est pas pris en compte, et les contributions africaines à la société sont méconnues. L'intransigeance de certains freine l'ouverture de la société à la diversité. De plus, la colonisation a donné naissance à un système de valeurs qui ne tient pas compte de la vision africaine du monde. Les médias internationaux, par leur omniprésence, ont renforcé ce système de valeurs qui fait peu de cas des particularités africaines.

31. Les stéréotypes et les discours haineux doivent être punis par la loi d'une manière similaire. Les discours haineux constituent une attaque fondée sur la race ou sur un autre attribut. Des sanctions pénales doivent être instaurées non seulement contre les discours haineux, mais également contre les représentations stéréotypées. En outre, tout comme les discours haineux, les représentations stéréotypées devraient entraîner le versement de dommages-intérêts. Les mots et images qui constituent non seulement des discours haineux mais aussi des représentations stéréotypées devraient également être passibles de sanctions.

F. Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

32. Le Groupe de travail a continué de faire campagne en faveur de la mise en œuvre du programme d'activités relatives à la Décennie internationale.

33. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a continué de promouvoir activement diverses initiatives et d'y participer, de coopérer avec la société civile et d'appuyer les parties prenantes en vue de la mise en œuvre du programme d'activités relatives à la Décennie internationale. Il convient notamment de noter les interventions suivantes :

a) Lors de sa visite aux États-Unis, le Groupe de travail a fait une promotion active de la Décennie internationale et a encouragé toutes les parties prenantes à prendre des mesures au niveau national aux fins de sa mise en œuvre.

b) À sa dix-huitième session, à Genève, le Groupe de travail a mis l'accent sur les corrélations entre les thèmes de la Décennie internationale. Une réunion-débat consacrée aux projets liés au programme d'activités relatives à la Décennie internationale a été tenue.

34. En outre, des membres du Groupe de travail ont mené, à titre individuel, les activités de promotion suivantes :

a) M^{me} Fanon-Mendes-France a fait plusieurs déclarations et participé à une série de manifestations, profitant de ces occasions pour faire œuvre de sensibilisation au sujet de la Décennie internationale et appeler à la mettre en œuvre. Les 3 et 4 décembre 2015, M^{me} Fanon-Mendes-France, en tant que Présidente du Groupe de travail, a participé à la réunion de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Brasilia, lors de laquelle elle a fait une déclaration. Au cours de la période considérée, M^{me} Fanon-Mendes-France a également participé à des manifestations organisées par des États, la société civile et des universités du monde entier, notamment : AfroMadrid, à Madrid, le Sommet Africités, à Johannesburg (Afrique du Sud), des manifestations organisées à Strasbourg (France), où elle a rencontré des membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, à Washington, où elle a fait un exposé devant des membres du Comité des législateurs noirs du Congrès des États-Unis, à Paris, lors du « Black History Month » (mois de l'Histoire des Noirs), ainsi que des manifestations à l'Université de Harvard et à l'Université du Connecticut (États-Unis).

b) Au cours de ses interventions, M^{me} Fanon-Mendes-France a souligné qu'il importait d'analyser dans une perspective historique l'utilisation du pseudo-concept de « race » comme moyen de catégoriser la société humaine, afin de faire pièce à cette notion. Elle a également rappelé l'importance de l'analyse critique de la colonialité du pouvoir et des connaissances comme moyen de construire une société fondée sur l'égalité et la non-discrimination et de comprendre comment le racisme et l'afrophobie structurels et institutionnels demeurent présents dans la société, ainsi que la manière de les combattre. Elle a en outre souligné que la justice réparatrice était le seul moyen de remédier aux conséquences des crimes contre l'humanité que constituent la traite transatlantique des esclaves, l'esclavage, la colonisation et le colonialisme, dont les Africains et les personnes d'ascendance africaine du monde entier ont souffert, et souffrent encore aujourd'hui. Elle a réaffirmé, de diverses manières, qu'il importait de faire référence au mandat du Groupe de travail dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

c) En 2015, M^{me} Shepherd a donné trois conférences au sujet de la Décennie internationale et du lien entre la Décennie et la question de la justice réparatrice : i) « From Montego Bay to Morant Bay: making the case for reparatory justice » (« De Montego Bay à Morant Bay: Arguments en faveur de la justice réparatrice ») (Mandeville, Jamaïque, le 26 juillet 2015); ii) « The decade for people of African descent and reparatory justice » (« Décennie pour les personnes d'ascendance africaine et la justice réparatrice ») (Université de Saint-Martin, Saint-Martin, le 3 octobre 2015); iii) un discours liminaire : « Past imperfect, future perfect (?): reparation, rehabilitation, reconciliation » (« Passé imparfait, futur parfait (?) :

Réparation, réhabilitation, réconciliation »), (Université d'Édimbourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 4 novembre 2015).

d) Le 29 avril 2016, M. Reid a participé, en tant qu'expert, à une manifestation spéciale de l'ONU, tenue à New York, sur le thème : « Recognition, justice and development: women of African descent – at the intersection of race and gender » (« Considération, justice et développement : Les femmes d'ascendance africaine, au croisement des questions de la race et du sexe »).

G. Autres activités prescrites par le mandat

35. Le 15 juin 2016, M. Sunga III a présenté un document sur les personnes d'ascendance africaine en Asie lors d'une table ronde organisée à l'Institut des droits de l'homme de l'Université des Philippines. Le texte, intitulé « Bridging the racial divide : contemporary issues of discrimination » (« Mettre fin aux divisions raciales : problèmes contemporains de discrimination »), met en lumière les questions du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie, de l'afrophobie et de l'intolérance qui y est associée à l'égard des personnes d'ascendance africaine en Asie. M. Sunga III a indiqué dans le document que des dispositions seraient prises pour pousser les Philippines et d'autres États d'Asie à adopter des mesures positives permettant de mettre en œuvre la Décennie internationale dans la région dans le respect de ses thèmes (considération, justice et développement).

36. Le 18 mars 2016, à l'invitation du Président de l'Assemblée générale, M. Reid a prononcé un discours liminaire à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à l'Organisation des Nations Unies à New York. Le même jour, également à l'occasion de cette Journée et sur invitation du Président du Conseil des droits de l'homme, M^{me} Fanon-Mendes-France a fait une déclaration à l'Organisation des Nations Unies à Genève. Le thème de ces deux cérémonies était « 15 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Durban : progrès et défis ». Dans sa déclaration, M^{me} Fanon-Mendes-France a souligné que, pour en finir avec un racisme structurel et institutionnel qui afflige le monde, il fallait revenir à l'idée fondatrice que c'est la Charte des Nations unies qui a créé l'ONU et non le contraire. Elle a rappelé que ce sont les peuples qui sont souverains dans le cadre de l'ONU et que les États ne font que les représenter. Elle a insisté sur la nécessité de déconstruire le paradigme de la domination politique et du savoir qui a permis la mise en esclavage de millions d'êtres humains et qui, pour l'heure, s'est transformé en clivages entre « bien » et « mal », « civilisés » et « barbares », entre « démocraties » et « dictatures », ce qui relève d'une analyse primaire et simpliste des relations internationales.

37. Les 11 et 12 octobre 2015, M. Balcerzak a participé au dixième Colloque annuel sur le thème « Human Rights and a Just Society » (« Les droits de l'homme pour une société juste »), intitulé « The World is on fire: fleeing to freedom or survival » (« Le monde est en feu: fuir vers la liberté ou la survie »), organisé à Torun (Pologne) par la faculté de droit de l'Université Nicolaus Copernicus et le John Felice Rome Center de la Loyola University de Chicago (États-Unis). Cette manifestation a rassemblé des étudiants et des universitaires des deux institutions. M. Balcerzak a présenté les activités du Groupe de travail, en particulier celles qui étaient liées à sa visite en Italie en juin 2015.

38. Le 31 octobre 2015, M. Balcerzak a participé à une réunion avec des représentants de la Society of African Students, tenue à la Turgut Özal University, à Ankara. Cette réunion s'est tenue en marge de la conférence sur le droit international et la politique intérieure organisée par l'université. M. Balcerzak y a présenté et commenté les activités du Groupe de travail et expliqué les objectifs de la Décennie internationale.

39. M. Balcerzak a également contribué à un numéro spécial du *Journal of Business Economics and Political Science*, publié en avril 2016 par la Turgut Özal University (Turquie).

III. Conclusions

40. **Le Groupe de travail est vivement préoccupé par la hausse du racisme, de la discrimination raciale, de l'afrophobie, des discours de haine raciste, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée envers les Africains et les personnes d'ascendance africaine dans de nombreuses régions du monde. Il condamne les violences policières et les autres formes de violence à l'égard des personnes d'ascendance africaine. À cet égard, il est essentiel que des mécanismes existent pour contrôler l'application du principe de responsabilité, et ces mécanismes devraient compter des personnes d'ascendance africaine parmi leurs dirigeants.**

41. **Les visites de pays du Groupe de travail et les allégations qui lui ont été rapportées dans le cadre de la procédure de présentation de communications lui ont permis de constater que les systèmes reposant sur les préjugés raciaux ou la discrimination, fondés notamment sur les phénotypes raciaux, continuaient d'avoir des répercussions durables et préjudiciables sur les Africains et les personnes d'ascendance africaine de la diaspora. Il faut examiner ces systèmes hérités du passé dans le cadre d'un dialogue ouvert pour déterminer quelles sont les causes profondes des tensions raciales et de la discrimination dans la société et les combattre. Dans certaines sociétés, les politiques d'assimilation ont rendu « invisibles » les personnes d'ascendance africaine, vouant à l'échec les tentatives de lutte contre différentes formes d'intolérance. La collecte de données ventilées selon des critères ethniques grâce à la déclaration volontaire est un préalable indispensable au recensement des disparités et à la défense des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine.**

42. **Le Groupe de travail est tout disposé à continuer de contribuer activement à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et à aider les parties prenantes et renforcer les partenariats entre les gouvernements, la société civile et les Africains et les personnes d'ascendance africaine afin de mettre pleinement en œuvre le programme d'activités. Il demande aux États et à la société civile de procéder ensemble au lancement de la Décennie dans leurs propres pays et d'adopter des mesures positives visant à accélérer sa mise en œuvre. À cet égard, il exhorte également les États à combattre les stéréotypes raciaux négatifs et le phénomène du « blackface », dont pâtissent les personnes d'ascendance africaine. Des sanctions pénales doivent être instaurées non seulement contre les discours haineux, mais également contre les représentations stéréotypées. En outre, comme dans le cas des discours**

haineux, les représentations stéréotypées devraient entraîner le versement de dommages-intérêts. Les mots et images qui constituent non seulement des discours haineux mais aussi des représentations stéréotypées devraient également être passibles de sanctions.

43. Le Groupe de travail estime qu'il faut créer sans plus tarder une instance internationale pour les personnes d'ascendance africaine et démarrer l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies pour la protection et le plein respect des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine car ce sont des conditions essentielles pour obtenir justice et réparations.

44. Le Groupe de travail se félicite du plan d'action en 10 points établi par la Commission des réparations de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en faveur d'une justice réparatrice pour les autochtones et les personnes d'ascendance africaine de la région qui sont victimes de crimes contre l'humanité.

45. Le Groupe de travail estime que, sans la contribution essentielle de la société civile, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires, la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'afrophobie, l'islamophobie et l'intolérance qui y est associée demeurera invisible. Le lien entre leur travail et celui des États et des différents mécanismes des Nations Unies doit être renforcé et mis en lumière grâce à des partenariats équitables. Il faut renforcer l'appui fourni à la société civile aux fins de la coopération avec les États et l'Organisation des Nations Unies.

46. Le Groupe de travail espère avoir la possibilité d'œuvrer davantage en faveur de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2011-2020), (résolution 65/119 de l'Assemblée générale), et de collaborer plus étroitement avec l'Union africaine, qui a proclamé la Décennie des femmes africaines (2010-2020) en janvier 2009.

47. Le Groupe de travail rappelle aux États Membres les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, et les encourage à élaborer des plans d'action nationaux complets pour lutter contre le racisme, notamment le renforcement des institutions nationales, de la législation, de l'administration de la justice, ainsi que la création d'organismes nationaux compétents pour mener les enquêtes nécessaires sur les allégations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée.

48. Le Groupe de travail encourage les États Membres à adhérer pleinement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est fondé sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et fait une place centrale à l'impératif d'égalité et de non-discrimination. Le Programme 2030 fournit aux pays un cadre qui leur permet d'intégrer les droits de l'homme à leurs priorités nationales.